



## Notre Engagement Déontologique

### Conseil, Formation et Facilitation pour les entreprises et les particuliers

En accord avec notre principe de transparence, notre Engagement déontologique est en libre accès.

En fonction de l'évolution de l'environnement législatif, réglementaire, technique et/ou autres raisons majeures, notre engagement déontologique sera mis à jour.

Dans le cadre de l'exercice des activités de conseil, de formation et de facilitation, nous nous engageons à respecter les principes généraux régissant nos activités de conseil, de formation et de facilitation, qui constituent le Code d'Honneur de ces professions.

Nous nous engageons à :

- Exercer notre activité en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle :
  - respect de la personne humaine,
  - indépendance de jugement et d'action,
  - honnêteté,
  - neutralité,
  - respect de la confidentialité professionnelle,
  - protection des données à caractère personnel (RGPD).
- N'accepter aucune mission que notre organisation ne soit qualifiée à remplir au mieux des intérêts des clients H/F ou prospects H/F qui nous la confient
- Analyser les besoins des clients H/F ou prospects H/F, déterminer clairement le ou les objectifs à atteindre
- Etablir un contrat ou une convention préalablement à toute action de conseil, de formation ou de facilitation
- S'engager dans les limites de nos compétences et de notre disponibilité
- Faire preuve, en toutes circonstances, d'une entière loyauté à l'égard de nos clients H/F qui nous ont honorés de leur confiance, et mettre tout en œuvre pour sauvegarder leurs intérêts légitimes.
- Mettre en œuvre toutes nos compétences quels que soient l'action, le client H/F, les bénéficiaires H/F et le prix.

- Rester neutre par rapport aux jeux d'influence chez nos clients H/F et n'exprimer aucun jugement sur nos clients H/F auprès des bénéficiaires H/F des actions.
- Respecter la confidentialité des informations concernant nos clients H/F.
- Respecter la culture de l'organisation de nos clients H/F.
- Tenir informés nos clients H/F de l'avancée des démarches effectuées pour leur compte quelle qu'en soit l'issue.
- Exercer nos actions dans l'intérêt commun de nos clients H/F et des bénéficiaires H/F des actions, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.
- Informer rapidement nos clients H/F de tout élément risquant de nuire à l'atteinte des objectifs ou au bon déroulement de nos actions.
- Rédiger et présenter notre rapport de fin de mission.
- Recueillir auprès des clients H/F l'appréciation de notre intervention via le questionnaire de satisfaction.
- S'interdire toute démarche, manœuvre ou déclaration susceptible de nuire à la réputation d'un confrère ou d'être préjudiciable à ses affaires.
- S'interdire, pour obtenir des affaires, de recourir à des moyens incompatibles avec la dignité de la profession.
- Approfondir, enrichir et consolider de façon continue nos connaissances techniques et générales, afin d'assurer à nos clients H/F l'accompagnement de qualité qu'ils sont en droit d'attendre et d'exiger de notre part.
- Nous conformer au RGPD et garantir ainsi la protection des données à caractère personnel.
- Réduire notre empreinte carbone

Mise à jour le 01/10/2021

Marie-Claude Médan  
Présidente